

Le piratage en ligne recule, mais les Européens accèdent encore 6 fois par mois à des contenus piratés

- **Malgré une augmentation temporaire pendant les premiers mois de la pandémie, le piratage a globalement diminué de 34 % en 2020**
- **Les programmes télévisés constituent le contenu le plus fréquemment piraté, suivis des films et de la musique**
- **En Belgique, les internautes accèdent à du contenu piraté 7 fois par mois**
- **Le «streaming» (diffusion en continu) est la méthode d'accès la plus utilisée**

Un rapport de l'EUIPO publié aujourd'hui, intitulé «[Atteintes aux droits d'auteur en ligne dans l'Union européenne, 2017-2020](#)», révèle que le piratage numérique, tel que mesuré par le nombre moyen d'accès mensuels par internaute aux sites web portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle (DPI), **a diminué de 34 % en 2020** par rapport à l'année précédente.

La diminution du piratage concerne tous les types de contenu. Le piratage de films a reculé de 51 %, celui de la musique de 41 %, et celui de programmes télévisés de 27 %. Avec 70 % des accès aux sites web portant atteinte aux DPI en 2020, les **programmes télévisés** constituent le type de contenu le plus fréquemment piraté, suivis des films (20 %) et de la musique (10 %).

Le rapport confirme la tendance à la baisse du piratage, également constatée dans l'étude précédente de 2019. Globalement, le piratage en Europe a diminué de 11 % en 2017, de 20 % en 2018, de 6 % en 2019 et de 34 % en 2020.

L'étude souligne également la survenue d'une **hausse temporaire du piratage de films** en mars et avril 2020, lequel coïncidait avec le confinement lié à la COVID-19 dans plusieurs pays de l'UE. Toutefois, cette situation s'est inversée une fois le confinement terminé et le piratage a progressivement diminué au cours de l'été et de l'automne 2020.

Il a été constaté que la **disponibilité d'offres légales** et la **connaissance de ces offres par les citoyens** ont une incidence sur la réduction du piratage. Cela confirme l'utilité d'initiatives telles que le programme [agorateka](#) de l'EUIPO (le portail européen du contenu en ligne) et de ses efforts en matière de sensibilisation.

En dépit de ces chiffres positifs, le piratage demeure un problème important dans l'ensemble de l'UE, avec des différences entre les États membres. En 2020, l'internaute moyen dans l'UE **a accédé 5,9 fois par mois à du contenu portant atteinte aux droits d'auteur**. Les



utilisateurs lettons ont accédé à ces sites deux fois plus souvent, soit près de 14 fois par mois, tandis que les utilisateurs polonais l'ont fait moins de 4 fois par mois. La **Belgique** se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE, les utilisateurs accédant **7 fois par mois** à des contenus piratés.

La méthode la plus fréquemment utilisée pour accéder à du contenu piraté est le **streaming**. Plus de 80 % de l'ensemble du piratage dans l'UE en 2020 a eu lieu par ce biais. Les secteurs de la musique, de la télévision et du cinéma connaissent des changements rapides, assortis d'une augmentation des services de streaming sur l'internet.

Parmi les facteurs susceptibles d'influencer la consommation de contenus piratés au sein de l'UE, le rapport met en évidence que le niveau de revenu par habitant et l'ampleur de l'inégalité de revenu peuvent avoir une incidence. En outre, l'attitude générale des citoyens à l'égard du piratage et des atteintes aux droits de propriété intellectuelle a une influence sur la consommation de contenus piratés.

Selon **Christian Archambeau**, directeur exécutif de l'EUIPO:

L'accès généralisé à l'internet dans toute l'Europe est un véritable bienfait en ce qu'il met les contenus culturels à la portée des citoyens. Malheureusement, il facilite également les atteintes aux droits d'auteur. Le piratage et la perte de revenus qu'il engendre suscitent de sérieuses préoccupations et représentent une menace directe pour les industries créatives. Malgré la baisse positive et constante de la consommation de contenus piratés révélée dans l'étude, il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle en ligne. À l'EUIPO, nous poursuivrons nos activités de sensibilisation et continuerons de fournir aux décideurs des éléments de preuve dans le cadre de l'élaboration de nouvelles politiques et solutions dans ce domaine.

NOTE AUX ÉDITEURS:

Le rapport «Atteintes au droit d'auteur en ligne dans l'Union européenne» examine la consommation de contenus portant atteinte au droit d'auteur dans les États membres de l'UE et au Royaume-Uni, au moyen de diverses méthodes d'accès à partir d'ordinateurs et d'appareils mobiles, notamment le streaming, le téléchargement, les torrents et les logiciels de copie/d'extraction audionumérique. L'analyse se fonde sur un vaste ensemble de données portant essentiellement sur l'accès aux sites web proposant de la musique, des films et des programmes télévisés piratés, de janvier 2017 à décembre 2020. Les données comprennent plus de 240 000 agrégats pour un total de 133 milliards d'accès. Ce rapport s'appuie sur une [étude antérieure](#) publiée en 2019, qui avait également révélé une tendance à la baisse du piratage.



À PROPOS DE L'EUIPO

L'[Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle](#) (EUIPO) est une agence décentralisée de l'UE, établie à Alicante (Espagne). Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent tous deux une protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de l'UE. L'EUIPO mène également des activités de coopération avec les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux de l'UE.

L'[Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle](#) a été créé en 2009 dans le but de soutenir la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle et de contribuer à lutter contre le risque croissant d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle en Europe. Il a été transféré à l'EUIPO le 5 juin 2012 en vertu du règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Contacts Presse

Service de communication de l'EUIPO

Tél.: +34 653674113

press@euipo.europa.eu

